



Montreuil, le 25 mars 2021

Mme Amélie de MONTCHALIN  
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques  
Courriel : [sp.mtftp@transformation.gouv.fr](mailto:sp.mtftp@transformation.gouv.fr)

N/Réf.: NP/AM  
N°062\_20210325

M. Olivier VÉRAN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
Courriel : [sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr](mailto:sec.ministre.solidarites-sante@sante.gouv.fr)

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du jeudi 8 avril 2021**

Madame, Monsieur les Ministres,

Les agent·e·s du secteur de l'action sociale et médico-sociale de la Fonction publique territoriale, les agent·e·s des Services d'Aide, d'Accompagnement et de Soins à Domicile (SAAD, SSIAD...), des EHPA (foyers-logements), sont percuté·e·s de plein fouet par la crise sanitaire depuis plus d'un an.

Cette pandémie a certes mis en lumière l'utilité sociale, mais aussi la grande détresse de ce secteur déjà dévasté par des années d'austérité budgétaire.

C'est dans ce contexte que vous légiférez sur les niveaux de rémunérations de ces agent·e·s, créant de nouvelles inégalités. Aussi, une aide-soignante travaillant en EHPAD bénéficiera d'une revalorisation de son salaire, tandis qu'une aide-soignante travaillant au domicile des usagers ou en EHPA ne bénéficiera d'aucune augmentation.

Pourquoi, à même métier, parfois même employeur gratifier certains professionnel·le·s et pas d'autres ?

Un trop gros nombre d'agent·e·s de la Fonction publique territoriale sont laissé·e·s sur le côté.

Votre mépris envers l'unité de ces cadres d'emplois, selon le lieu de travail (à domicile ou en établissement) engendre une colère sans précédent pour les agent·e·s. Quelle reconnaissance statutaire et salariale pour les titulaires du diplôme d'état d'accompagnement éducatif et social ?

La fédération CGT des Services publics soutient plus que jamais les personnel·le·s territoriaux du secteur sanitaire, social, médico-social et les invite à se mobiliser dans l'unité syndicale la plus large jeudi 8 avril 2021, journée nationale de grève et mobilisations sur toute la France.

Ainsi, la fédération CGT des Services publics vous demande l'ouverture sans délai de véritables négociations pour :

- L'amélioration immédiate des rémunérations dans le cadre du statut de la fonction publique territoriale ;
- Le recrutement massif et pérenne de personnel·le·s qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des résidents, des personnes accompagnées et des patients et au moins 10 % d'effectif supplémentaire immédiatement ;

- Des conditions de travail dignes dont une meilleure reconnaissance de la pénibilité, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer : développer l'accès à des formations qualifiantes en vue d'une reconversion professionnelle, permettre un départ progressif et anticipé à la retraite;
- Des moyens de protection ainsi que du matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité « pas de protection, pas de travail ! » ;
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels atteints par la Covid-19.

La fédération CGT des Services publics dépose un **préavis de grève spécifique de 0 h à 24 h pour la journée du jeudi 8 avril 2021** pour l'ensemble des agent·e·s de la Fonction publique territoriale.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnel·le·s et vous demande d'être reçue en audience, et ce aussi rapidement que la situation est cruciale.

Dans cette attente, nous vous adressons, Madame et Monsieur les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics  
Natacha POMMET,



Secrétaire générale